

Ce dossier doit être complété et renvoyé – avec votre vidéo – à
Anne-Marie Fontaine – Toulous'Ethic – Le festival de l'image « Allant Vert » – 1 rue de Savoie – 31 700 BLAGNAC

Formulaire d'inscription au festival de l'image « Allant Vert »

nom, prénom et âge du (des) participant(s) :

(+ la classe - l'établissement scolaire + nom du référent si besoin)

Pour vous joindre : Tel / Mail
Adresse

Votre parrain :

*(nos partenaires participent au concours du « best partenaire ». Donc si vous participez à ce festival parce que quelqu'un vous en a parlé et vous a convaincu d'y participer, dites-nous qui ...
merci pour lui ;-)*

la catégorie choisie :

(film de fiction, film d'animation ou reportage journaliste)

le titre de votre vidéo :

Une courte description de votre vidéo : *(durée, thème, scénario, signe particulier...)*

note :

- le règlement du festival est disponible sur www.toulouseethic.fr
- pour toutes questions relative au festival, vous pouvez nous contacter à :
festival.allantvert@toulouseethic.fr / tel. 05 61 71 24 91
- ***Toute personne est entièrement libre de participer ou non au festival de l'image Allant Vert.***

***Autorisation parentale
pour les mineurs qui souhaitent participer
au festival de l'image « Allant Vert »***

*Toulous'Ethic vous rappelle que
toute personne est entièrement libre de participer ou non au festival de l'image Allant Vert*

Et que

Tout parent est libre d'autoriser, ou de ne pas autoriser, leur fille / fils à participer au festival Allant Vert

Un exemplaire par participant âgé de moins de 18 ans !

*Je sous-signé(e) [Mm ou M. ... nom, prénom],
demeurant*

*... .. [adresse],
autorise mon fils / ma fille [nom, prénom]*

à participer à l'édition 2009 du festival de l'image « Allant Vert » organisé par Toulous'Ethic.

Je comprend et accepte que cette participation implique que mon fils / ma fille soit amené(e) à filmer et/ou à être filmé(e) dans le but de réaliser une vidéo qui sera ensuite envoyée à Toulous'Ethic, mise en ligne sur un espace Internet accessible à tous et évaluée par un jury.

J'autorise donc explicitement Toulous'Ethic et ses partenaires à diffuser largement la (les) vidéo(s) présentée(s) au festival « Allant Vert » sur lesquelles apparaissent mon fils / ma fille. J'ai bien noté et compris que cette large diffusion comprend, entre autre, une diffusion sur Internet, des projections publiques et privées, un usage aussi bien festif et pédagogique que commercial. Cette autorisation explicite de large diffusion s'applique aussi aux photos prises le jour de la remise des prix.

J'affirme avoir pris connaissance du règlement et de la note de cession de droits d'auteur, et je comprend que par la signature de cette autorisation parentale je signale mon acceptation pleine et entière à leur contenu.

J'affirme avoir pris toutes les dispositions nécessaires pour la couverture assurance de mon fils / ma fille aussi bien pour le tournage que pour son éventuelle participation à la remise des prix du festival.

Fait à ,

Le

signature du représentant légal, précédée de la mention « bon pour accord »

Règlement du Festival de l'image « Allant Vert »

Article 1 : Objets du Concours

Toulous'Ethic, dont le siège social se situe 332 route de Saint-Simon, 31100 TOULOUSE, Siren : 424 845 949 organise un festival de l'image et de la vidéo dénommé le festival de l'image « Allant Vert ».

Ce festival vise à créer une réflexion autour des thématiques du développement durable.

Article 2 : Les participants

Le festival de l'image « Allant Vert » est ouvert aux particuliers et aux classes des lycées de la région Midi-Pyrénées, sans restriction d'âge (les mineurs devront fournir une autorisation parentale).

Article 3 : Modalités d'inscription pour les participants

Les participants doivent faire parvenir à Toulous'Ethic :

- leur **formulaire d'inscription**,
- le présent **règlement**,
- la note de **cession de droit d'auteur**,

Pour les vidéos réalisées à plusieurs, tous les participants doivent signer le même exemplaire de chaque document.

L'ensemble de ces documents doivent être dûment complétés, paraphés sur chaque pages des initiales de chaque participants, datés et signés. Les signatures doivent être précédées du nom lisible du participant et de la mention « bon pour accord ».

Toulous'Ethic souhaite réaliser un Bilan Carbone du festival. Les participants sont donc invité à remplir le **formulaire Bilan Carbone** joint aux documents précités.

Tous ces document sont disponibles librement et gratuitement sur le site www.toulousethic.fr. Une fois complétés et signés, ces documents doivent être envoyés par courrier, en même temps que la vidéo, à l'adresse suivante :

Anne-Marie Fontaine
Toulous'Ethic – Le festival de l'image « Allant Vert »
1 rue de Savoie
31700 BLAGNAC

Articles 4 : Les vidéos

Pour concourir, les réalisateurs-participants doivent nous faire parvenir leur court-métrage, par courrier (accompagné de tous les documents indiqués dans l'article 3), sur **un CD-rom ou un DVD**. Le support (CD ou DVD) devra contenir **deux versions du film** : une version « light » d'une **taille maximale de 150 Mo + la version originale** (pour projection sur grand écran), toutes deux au format **.AVI .MPEG-4 .MOV .FLV ou DV**.

Le court-métrage doit avoir **une durée maximale de 5 minutes, générique compris**.

Étant entendu que :

- le thème de cette première édition est
la « consom'action » ou « consommation responsable et/ou engagée »
- Les Réalisateurs ont l'entière liberté du choix de la forme du court-métrage, (le dessin animé, la fiction, le reportage ... sont par exemple autorisés) sous réserve toutefois du respect des lois et règlements en vigueur et plus généralement des dispositions relatives à l'ordre public et aux bonnes mœurs et du droit à l'image et à la vie privé.
- Une même classe scolaire ne peut envoyer qu'une seule vidéo.
- Lorsqu'une vidéo envoyée par une classe est retenue par le jury, le prix est attribué à l'ensemble de la classe.
- Lorsqu'une vidéo envoyée par un groupe de plusieurs personnes est retenue par le jury, le prix est attribué à l'ensemble de ces personnes.

Les courts-métrages envoyés ne pourront être restitués ni pendant le concours, ni à la fin de celui-ci. Les participants sont donc invités à conserver un exemplaire de leur production.

Article 5 – Utilisation des vidéos envoyées

Les vidéos envoyées par les participants-réalisateurs pour participation au festival de l'image « Allant Vert » seront :

- modifiées : Toulous'Ethic ajoutera en début de vidéo les logos des partenaires parrains de la catégorie dans laquelle la vidéo est inscrite. Toulous'Ethic ajoutera aussi le logo du festival « Allant Vert » à la vidéo.
- Diffusées sur Internet : Les vidéos seront mises à disposition du grand public via la plateforme vidéo DailyMotion. Cela signifie que chaque Internaute pourra la consulter, publier avis et critiques, accorder une note, et inclure la vidéo sur son blog et/ou site Internet. Toulous'Ethic restera toute fois maître de la diffusion de la vidéo, dans le sens où elle peut, à tout moment, éliminer la vidéo de la plateforme DailyMotion rendant ainsi note, avis, critiques et liens de mise à disposition obsolètes.
- Consultées par un jury, qui devra ensuite émettre un avis sur la vidéo et élire les meilleures vidéos.
- Les vidéos primées seront diffusées devant public le jour de la remise des prix, et peut-être à l'occasion d'autres événements dont l'accès pourra être gratuit ou payant.

Article 6 – Droits d'auteur

Les participants-réalisateurs déclarent expressément détenir tous les droits nécessaires pour participer au présent festival sur les vidéos qu'ils envoient à Toulous'Ethic et soumettent aux jurys. En envoyant leur vidéo pour participation au festival « Allant Vert », les participants-réalisateurs garantissent détenir tous les droits et autorisations nécessaires de la part des ayants droit concernés et qu'ils se sont acquittés de tous les droits et paiements dus au titre des présentes aux sociétés de gestion collective.

Les participants garantissent Toulous'Ethic - organisateur du festival de l'image « Allant Vert » - contre tout recours ou action qu'ils pourraient lui intenter à un titre quelconque, à l'occasion de la participation audit festival et/ou de l'exercice des droits de toute personne ayant participé ou non à la production du court-métrage, susceptible de faire valoir un droit de quelque nature que ce soit.

Les participants-réalisateurs doivent impérativement remplir et parapher, dater et signer la note de cession de droits d'auteur téléchargeable sur le site <http://www.toulousethic.fr>. Cette note de cession de droit d'auteur garantie à Toulous'Ethic la jouissance paisible des droits voisins et des droits des auteurs de l'œuvre audiovisuelle pour l'utilisation de l'œuvre de l'esprit dans le cadre du festival de l'image « Allant Vert », de la promotion du dit festival et des activités de Toulous'Ethic.

Il appartient aux réalisateurs, en conséquence, de s'assurer que le stockage et la diffusion de ce contenu ne constitue pas

- i) une violation des droits de propriété intellectuelle de tiers (notamment, clips, émissions de télévision, courts, moyens et /ou longs métrages, animés ou non, publicités, que les réalisateurs n'ont pas réalisés personnellement ou pour lesquels ils ne disposent pas des autorisations nécessaires des tiers ou de sociétés de gestion collective, titulaires de droits sur ceux-ci),
- ii) une atteinte aux personnes (notamment diffamation, insultes, injures, etc.) et au respect de la vie privée,
- iii) une atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs (notamment, apologie des crimes contre l'humanité, incitation à la haine raciale, pornographie enfantine, etc.).

Article 7 – Les prix du festival de l'image « Allant Vert »

Différents prix seront attribués aux participants selon différents type d'évaluation :

1. Les vidéos seront diffusées sur Internet, un espace dédié sur www.dailymotion.fr et soumis au vote du public. La vidéo ayant recueilli le plus de suffrages se verra attribuer un prix spécial « public ».

2. Un jury se réunira afin d'élire le meilleur court-métrage de chacune des catégories « reportage », « animation » et « fiction ».

Les décisions du jury sont sans appel.

3. Un prix sera attribué à la meilleur vidéo « lycéenne »

4. La liste des gagnants sera consultable sur le site Internet www.toulousethic.fr

Les gagnants seront prévenus par téléphone, message électronique ou courrier au maximum un mois après la date à laquelle le jury se sera réuni pour délibérer, et avant la date fixée pour la remise des prix.

Article 8 – Responsabilités de Toulous'Ethic

Toulous'Ethic se réserve le droit de modifier, suspendre, interrompre, reporter, annuler ou proroger le festival si les circonstances le nécessitent, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Par ailleurs, Toulous'Ethic se réserve également le droit de modifier la dotation si les circonstances l'exigent et ce, sans qu'aucune réclamation ne puisse être soulevée de ce chef à son encontre.

En outre, la responsabilité de Toulous'Ethic ne pourra en aucun cas être engagée en cas de problème d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

Article 9 – Le présent règlement...

Le présent règlement est soumis au droit français.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses additifs.

Le présent règlement est consultable et téléchargeable sur le site Internet www.toulousethic.fr.

signature de chaque participants. Celle-ci doit être précédée des nom et prénom, de la date et de la mention « bon pour accord »

Note de cession de droits d'auteur **Vidéo inscrite au festival « Allant Vert »**

Champs à remplir par les participants pour valider leur inscription au festival « Allant Vert »

1- Nom, prénom, adresse de chaque participants

2- Parapher chaque page avec vos initiales

3- Signer la dernière page. La signature devra être précédée de vos nom et prénom lisibles, de la date et de la mention « bon pour accord ».

Entre les soussignés :

1° - *Toulous'Ethic, organisateur du festival de l'image « Allant Vert », bénéficiaire d'un CAPE au sein de la couveuse d'activité Altitude - SIREN : 424 845 949 - siège social : 332 route de Saint-Simon, 31100 TOULOUSE, ci-après « **le cessionnaire** », d'une part,*

et

2° - *Le(s) participants M.*

[nom, prénoms, et adresse de chaque participants]

*, ci-après « **le cédant** », d'autre part,*

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er - OBJET DU CONTRAT

Le **cédant** déclarant détenir sur la vidéo qu'il présente au festival de l'image « Allant Vert », ci-après « **l'œuvre** », les droits nécessaires pour ce faire, cède au **cessionnaire**, selon les modalités ci-après définies, les droits de propriété intellectuelle de nature patrimoniale y relatifs.

Le **cédant** certifie que lesdits droits patrimoniaux n'ont à ce jour fait l'objet d'aucune cession ou licence d'exploitation consentie à des tiers, qui serait incompatible avec l'objet de la présente note de cession de droits d'auteur.

ARTICLE 2 - IDENTIFICATION DES DROITS CEDES

Le **cédant** cède au **cessionnaire** les droits patrimoniaux (droit de représentation et droit de reproduction) attachés à l'œuvre, et notamment les droits :

de la reproduire

et/ou

de la représenter

et/ou

de l'utiliser et la diffuser

et/ou

de la modifier, l'adapter, la traduire, y faire des adjonctions ou suppressions

et/ou

de l'incorporer, en tout ou partie, à toute œuvre préexistante ou à créer.

Il est expressément précisé que les droits ainsi cédés portent également sur le titre de **l'œuvre**.

ARTICLE 3 - MODES D'EXPLOITATION DES DROITS CEDES

La présente cession est consentie pour les **modes d'exploitation** suivants : diffusion dans le cadre du festival de l'image « Allant Vert », diffusion dans un but promotionnel ou commercial vis à vis du festival de l'image « Allant Vert » et/ou de l'activité de Toulouse'Ethic, diffusion à visée culturelle ou de divertissement.

L'**étendue de cette exploitation** couvre une diffusion sur support papier, diffusion sur Intranet et/ou sur Internet, sur tous supports multimédia (tel que CD, DVD, clé USB, pellicule cinéma, etc.).

Le **destination de cette exploitation** comprend un usage privé et/ou public, projection gratuite ou payante devant un groupe de personne, distribution et/ou diffusion gratuite dans un but promotionnel, actions de sensibilisation autour de la thématique du développement durable.

Les modalités particulières liées à cette exploitation :

Le festival de l'image « Allant Vert » est sponsorisé par de multiples partenaires. Le **cédant** autorise expressément le **cessionnaire** à autoriser à son tour les partenaires dudit festival à diffuser **l'œuvre** dans un but promotionnel envers le festival de l'image « Allant Vert » lui-même et/ou dans un but de valorisation de l'implication des partenaires vis à vis dudit festival et/ou dans le cadre d'actions de sensibilisation autour de la thématique du développement durable.

ARTICLE 4 - LIEU DE L'EXPLOITATION

La présente cession est consentie pour le monde entier.

ARTICLE 5 - DUREE DE L'EXPLOITATION

La présente cession est consentie pour toute la durée de protection des droits patrimoniaux d'auteur.

ARTICLE 6 - DROITS DU CESSIONNAIRE

En vertu de la présente cession, le **cessionnaire** est entièrement subrogé dans tous les droits du **cédant** attachés à l'œuvre et définis aux articles 2 à 6 ci-dessus. Il pourra les aliéner, en concéder des licences, et poursuivre tout contrefacteur, même pour des faits antérieurs à la cession et non prescrits.

ARTICLE 7 - REMUNERATION

Dans la mesure où la présente note de cession de droits d'auteur est définie dans le cadre d'une participation à un festival vidéo, le cédant cède - au cessionnaire et à ses partenaires - les droits attachés à l'œuvre définis aux articles 2 à 6 ci-dessus à titre gracieux.

ARTICLE 8 - OBLIGATIONS DU CEDANT

Le **cédant** conserve le droit d'exploiter **l'œuvre** comme il le souhaite. Seule limite explicite à cette exploitation : le **cédant** s'interdit toute exploitation de **l'œuvre** qui serait de nature à faire du tort au **cessionnaire**, aux partenaires du festival de l'image « Allant Vert » ou au festival de l'image « Allant Vert » lui-même.

ARTICLE 9 - GARANTIE

Le **cédant** garantit au **cessionnaire** l'exercice paisible des droits cédés au titre du présent contrat.

Il certifie que **l'œuvre** n'a fait à ce jour l'objet d'aucune contestation.

Au cas où une contestation concernant les droits sur **l'œuvre** serait émise par un tiers, le **cédant** s'engage à apporter au **cessionnaire**, à sa première demande, tout son appui judiciaire.

ARTICLE 10 - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat, qui ne saurait être résolu à l'amiable, sera de la compétence exclusive des tribunaux de Toulouse.

Fait à,

Le,

Signature du **cédant** :

signature de chaque participants, précédée de leur nom et prénom, de la date et de la mention « bon pour accord »

Formulaire Bilan Carbone **Questionnaire réalisateurs-participants**

Ce questionnaire à pour but de mesurer l'impact « émission de gaz à effet de serre » du tournage de votre vidéo dans le cadre du Bilan Carbone du Festival de l'image « Allant Vert ». Vos données seront donc intégrées au bilan global du festival. Merci pour votre contribution :-)

Partie A – Transports des personnes et du matériel

A-1 Utilisation de véhicules

Combien de voitures vous et votre équipe avez utiliser dans le cadre du tournage de votre vidéo ? Vous devez comptabiliser ici le transport des personnes **et** du matériel.

Transport des personnes et du matériel	Diesel (D) ou Essence (E)	Zone urbaine heure de pointe / distance cumulée en km	Zone urbaine autre cas / distance cumulée en km	Parcours Mixte / distance cumulée en km	Zone rurale / distance cumulée en km
Voiture 0 (exemple)	D	60	25	70	100
Voiture 1					
Voiture 2					
Voiture 3					
Voiture 4					
Voiture 5					
Cyclo 50 cm ³					
Motos < 125 cm ³					
Motos >= 125 cm ³					

A-2 Utilisation des transports en commun

Vous avez pris les transports en commun pour la réalisation de votre vidéo ? Indiquez ici le mode de transport et les distances cumulées.

Transport des personnes et du matériel	Passager n°1 / nombre de km cumulés	Passager n°2 / nombre de km cumulés	Passager n°3 / nombre de km cumulés	Passager n°4 / nombre de km cumulés	Passager n°5 / nombre de km cumulés
TGV					
TER					
RER					
Metro					
Autobus urbain IdF					
Autobus urbain Province					
Autocar interurbain					
Avion, moyen courrier					
Avion, long courrier					

Partie B – Produits et matériaux consommés

B-1 Matériaux réalisation

Pour la réalisation de votre vidéo indiquez le type de matériel que vous avez utilisé pour le décor, la mise en scène, etc.

Type de matériau utilisé	Poids de chaque matériau (Kg)	Précisions
PEHD		
PET		
Polystyrène		
PVC		
Films plastiques		
Plastiques mélangés		
Acier		
Fer		
Autre métaux (préciser)		
Verre		
Carton (non imprimé)		
Papier (non imprimé)		
Textiles		
Bois		
Autre matériaux 1		
Autre matériaux 2		

B-2 Bureautique

Pour le montage et la réalisation, indiquez le montant - en euros - dépensé pour acheter les petits consommables (stylos, cartouches d'impression, etc.)

Achat de consommables	Montant en €	Précisions
Petit matériel		
Consommables bureautique		
Autre (préciser)		

B-3 Repas & boissons

Pendant la réalisation et le tournage de votre vidéo, merci d'indiquer le nombre de repas ainsi que les boissons consommées

Repas	Nombre de repas x Nombre de personnes
Maison	
A l'extérieur	

Boissons	Litres cumulés	Type contenants (bouteille 1,5L/ Canettes, bouteilles 25 cl, tetrapack etc..)
Bières		
Sodas		
Jus de fruit		
Eau		
Café		
Thé		

Partie C : consommation d'électricité et autres informations

C-1 Consommation d'électricité

Matériel	Consommation kW.h	Nombre heures d'utilisation
Caméra		
Ordinateur		
Téléphone		
Autre		

C-2 Autres informations

N'hésitez pas à nous faire part de tout élément qui pourrait avoir un impact significatif sur le Bilan Carbone du Salon. Le cas échéant, veuillez apporter le plus d'informations quantitatives possible.

Nous vous remercions pour votre contribution et votre compréhension

